

## BILAN CLIMATIQUE ET HYDRIQUE A OUCQUES LA NOUVELLE

Périodes	Pluie (mm)	ETP (mm)	Maïs		Soja		Tournesol	
			ETR (mm)	Déficit cumulé	ETR (mm)	Déficit cumulé	ETR (mm)	Déficit cumulé
Avril	49	47	9	-	7	-	4	-
Mai	27	107	44	17	55	28	38	11
01 <sup>er</sup> au 18 juin	43	86	50	24	70	55	55	23
Prévisions à 10 jours								
19 au 28 juin	-	44	40	64	44	99	38	61

Sources des données : Station du réseau de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

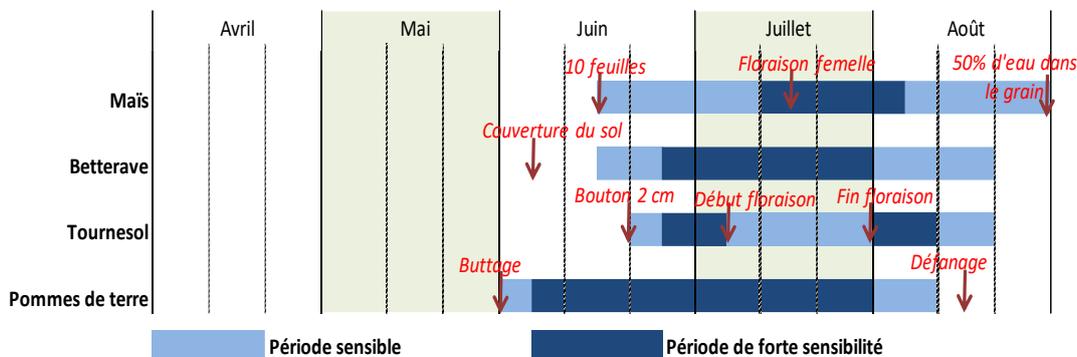
### Etat de la réserve utile (RU) des sols au 18 juin

Sol	Superficiel RUmax = 75 mm RS = 25 mm		Moyen RUmax = 120 mm RS = 40 mm		Profond RUmax = 150 mm RS = 50 mm	
	RU au 18/06	Date d'irrigation conseillée	RU au 18/06	Date d'irrigation conseillée	RU au 18/06	Date d'irrigation conseillée
<b>Maïs</b>	<b>68 mm</b> 1 tour	16/06	<b>83 mm</b>	-	<b>113 mm</b>	-
<b>Soja</b>	<b>38 mm</b> 1 tour	13/06 – 23 juin	<b>83 mm</b> 1 tour	16/06 – 26 juin	<b>83 mm</b>	<b>26 juin</b>
<b>Tournesol</b>	<b>36 mm</b>	25 juin	<b>81 mm</b>	-	<b>111 mm</b>	-

- **La stratégie d'irrigation présentée ici est de maintenir le stock d'eau du sol supérieur à la réserve de survie (RS = 1/3 de la RUmax). Au 01<sup>er</sup> avril la réserve utile est considérée comme entièrement rechargée.**
- Les conseils sont établis à partir d'un bilan hydrique effectué basé sur le secteur pluviométrique de Oucques la Nouvelle (18 mm enregistré du 11 au 18 juin). Privilégiez les mesures de pluie locale (pluviomètre à la parcelle). **En cas de pluies différentes, retarder ou avancer les dates d'irrigations conseillées d'un jour par tranche de 5/6 mm.**
- **Prévisions météorologiques pour les 10 jours à venir :** Le ciel sera globalement nuageux et couvert. Des éclaircies sont annoncées de samedi à lundi. Des pluies orageuses importantes sont annoncées. Les minimales seront comprises entre 15°C et 18°C , et les températures maximales entre 23°C et 26°C.

## CONSEIL IRRIGATION EN VOLUME LIMITE

- Raisonner le choix de la dose d'irrigation selon la capacité de rétention du sol. 1m<sup>3</sup> d'eau gaspillé = 2 m<sup>3</sup> d'eau perdus : Pour un surdosage de 10 mm, c'est 100 m<sup>3</sup>/ha perdus sur la parcelle mais aussi 100 m<sup>3</sup>/ha de perdus pour une autre parcelle !
- Pour valoriser au mieux l'eau disponible, les apports doivent être réservés à la période de forte sensibilité au stress hydrique des cultures :



## CONSEILS SUR MAÏS, Stade moyen : 4 -12 feuilles

- Le maïs tolère un stress hydrique jusqu'à 9-10 feuilles sans préjudice et cela lui permet de s'enraciner.
- **Pour tous les types de sols, les réserves sont suffisantes pour les 10 prochains jours.**

## CONSEILS SUR SOJA, Stade moyen : floraison

- Sans pluie, le rythme d'irrigation est similaire à celui du maïs, compter 7 jours entre 2 passages sur les sols superficiels, 10 jours pour les sols moyens et 12 jours sur sols profonds.
- En **sols superficiels**, avec les pluies en cours ce début de semaine, **attendre la fin de semaine** pour le **2<sup>ème</sup> tour d'eau** en fonction des pluies enregistrées.
- En **sols moyens et profonds, sans pluies d'ici**, là, un tour d'eau est à programmer **autour du 26 juin**.

## CONSEILS SUR TOURNESOL, Stade moyen : 6-8 feuilles à boutons

- Source Terres Inovia : Si la structure du sol n'entrave pas sa croissance racinaire, le tournesol est capable d'exploiter les horizons les plus profonds jusqu'à 2 m, et d'extraire la totalité de l'eau disponible, là où d'autres cultures ne peuvent extraire que les 2/3 de la réserve utile.  
Ici, l'irrigation est déclenchée quand la réserve atteint 1/6 de la R<sub>Umax</sub>.
- En **sols superficiels à moyens**, l'irrigation se pilote généralement avec un 1<sup>er</sup> passage avant floraison, suivi de 1 à 3 passages fin floraison pour le remplissage des grains avec un délai entre les passages de 10 jours sans pluie. Si les feuilles jaunissent le 1<sup>er</sup> passage peut être effectué plus tôt.
- En **sols superficiels, sans pluies d'ici là**, un **1<sup>er</sup> tour d'eau** s'envisage **autour du 25 juin**
- En **sols moyens et profonds, les réserves sont suffisantes pour les 7-10 prochains jours.**

**Sarah BELLALOU** (Conseillère agroenvironnement – eau)  
Mail : sarah.bellalou@loir-et-cher.chambagri.fr  
Tel : 02 54 55 20 07

**Frédéric CADOUX** (Conseiller spécialisé grandes cultures)  
Mail : frederic.cadoux@loir-et-cher.chambagri.fr  
Tel : 02 54 23 11 25



## SITUATION HYDROLOGIQUE

---

Un [arrêté préfectoral](#) a été pris le 16 juin dernier ; constatant le franchissement des seuils et les restrictions suivantes :

### **HORS NAPPE DE BEAUCE**

Débit Seuil (l/s)		Alerte	Alerte Renforcée	Crise
Zones concernées		<b>Braye, Brenne, Masse et Affluents de la Loire amont</b>	<b>Cisse amont</b>	-
Mesures	Pour les prélèvements en eau superficielle	Réduction de 20% du débit autorisé à la quinzaine et tenue d'un registre hebdomadaire.	Réduction de 50% du débit autorisé à la quinzaine et tenue d'un registre hebdomadaire.	-
	Pour les prélèvements en eau souterraine	Pas de restriction	Pas de restriction	-

Plus d'informations [ici](#) pour connaître les dérogations et si votre commune appartient à la zone d'alerte

### **SUR LA NAPPE DE BEAUCE**

Débit Seuil (l/s)	Alerte
Zones concernées	<b>Beauce Blésoise – Expérimentations 2023</b>
Mesures	Interdiction de 12h à 19h du vendredi au dimanche (soit 21h d'arrêt par semaine)
Exceptions :	Aucune restriction pour les cultures maraîchères

Pas de restrictions sur la nappe de Beauce Centrale.

### **SUR LES PRELEVEMENTS DIRECT EN LOIRE** : Pas de restriction en cours.



▲ **A savoir** : Chaque semaine, les services de la DDT font un état des débits des cours d'eau le mardi sur les 3 derniers jours. Sur la base de ces éléments, le préfet de Loir et Cher prend une décision et signe un arrêté communiqué le vendredi.

Le tableau ci-dessous rapporte les débits moyens journaliers (l/s) des 3 derniers jours, sur les 15 zones d'alerte définies dans [l'Arrêté Cadre Sécheresse Départemental en Loir-et-Cher hors périmètre de l'Organisme Unique \(Nappe de Beauce\) signé le 21 avril 2022](#).

Zone d'alerte	Station hydrométrique	Débit moyen journalier en l/s			Débit Seuil (l/s)		
		16/06	17/06	18/06	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Les Mauves	La Mauve de Détourbe à Meung-sur-Loire	396	376	461	500	450	340
Affluents Loire amont	L'Ardoux à Lailly-en-Val	ND	ND	ND*	50	35	20
Affluents Loire aval	La Cisse à Nazelles-Négron	583	573	567	600	480	360
La Brenne	La Brenne à Villedômer	281	289	341	330	300	210
L'Aigre	L'Aigre à Romilly-sur-Aigre	545	564	631	250	190	140
Loir amont	Le Loir à Villavard	2812	2538	2485	3000	2500	2000
La Braye	La Braye à Valennes	293	288	349	350	300	250
Loir aval	Le Loir à Durtal	7750	7267	8228	5500	4500	4000
La Cisse amont	La Cisse à Coulanges	284	282	276	400	290	250
Le Cosson	Le Cosson à Chailles	536	531	489	450	360	270
La Masse	La Brenne à Villedômer	281	289	341	330	300	240
Le Cher	Le Cher à Selles-sur-Cher	15544	15023	14674	7000	6250	5500
Le Fouzon	Le Fouzon à Meunses	1072	1053	1032	700	600	490
Le Beuvron	Le Beuvron à Montrieux en Sologne	217	208	232	125	110	95
La Sauldre	La Sauldre à Pruniers en Sologne	3378	2460	2438	1500	1300	1250

\* Non Disponible

Les données des stations de mesures hydrométriques : <https://hydro.eaufrance.fr/>

L'ensemble des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau pris en France est consultable sur le site Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

L'ensemble des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau en Loir-et-Cher pour l'usage agricole est consultable sur le site de la Chambre d'agriculture : [Arrêtés sécheresse - Chambres d'agriculture](#)

